

N°2025-03/19B

---

**Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2025.**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	8
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>		0
<b>Présents :</b>	7	<b>Abstention :</b>		0

**Présents :** François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Dominique ANDRAULT, Louis SALA.

**Absent excusé ayant donné procuration :** Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

**Secrétaire de séance :** Christophe MANAS

**Date de convocation :** 26 février 2025

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Afin de renforcer les équipes de Sud Roussillon pour la saison estivale de 2025, il convient comme chaque année de déterminer le nombre de saisonniers qui seront recrutés. Compte-tenu des besoins des services, il est proposé au bureau de recruter 23 agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité sur l'emploi d'adjoint technique.

**LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** de recruter 23 agents pour renforcer les services de Sud Roussillon durant la saison estivale de 2025 ;

☞ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de ces agents sont inscrits au budget 2025 de la collectivité ;

☞ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les arrêtés de recrutement ainsi que toute pièce utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20250305-2025-03-19B-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2025  
Date de réception préfecture : 07/03/2025

